

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 29
POUR : 9
CONTRE : 20
Abstentions : 10
Date de la convocation :
26 novembre 2024
Date d'affichage :
26 novembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU , absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Guy GUENIFFEY – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN, absent excusé (pouvoir à Philippe TRESPALLE) - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

Absents excusés : Hervé PASCAULT – Marcel GEORGES – Arnaud ROSIER – Philippe LARDIN – Hubert NAULOT -

Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC – Frédéric CARRE – Jacques ROBERT -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
A GRIMAULT
AVIS**

Le Président explique que la Société VOLTALIA a déposé deux demandes de permis de construire sur la commune de GRIMAULT, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le projet concerne une superficie totale de 40 ha clôturés.

Voici ses caractéristiques :

- Situation : Sud du hameau de Cours et de la commune de JOUANCY,
- Nombre d'exploitants concernés par le projet : 3
- Projet agricole : élevage ovin avec l'installation d'un jeune éleveur.
- Production annuelle estimée : 39,93 Gwh, soit la consommation d'environ 8 500 foyers,
- Puissance totale du projet : 34,04 MWc.

La Communauté de Communes a été sollicitée pour donner son avis sur ce projet, dans un délai d'un mois. Ce délai est dépassé. Malgré tout, le Président propose au Conseil Communautaire de donner son avis sur celui-ci.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, 9 voix POUR (Béatrice BOISE, Jacqueline DE DEMO, Jean-Louis GROGUENIN, Marie-Laure GRIMARD, Daniel SIMONNET, Nathalie LABOSSE (+ pouvoir de Catherine VERNEAU), Sylvie CHARPIGNON, Christian LARDIN), 10 abstentions (Bernard ENFRUN, Nadine LEGENDRE, Pierre NOIROT (+ pouvoir de Florian FRAYER), Stéphane MOREL, Guy GUENIFFEY, Marc MARTIN, Jacqueline DUPLESSY, Xavier COURTOIS (+ pouvoir de Cloria JAOLAZA)) et 20 voix CONTRE,

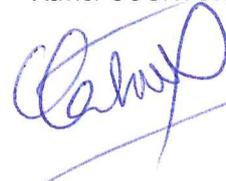
EMET un avis DEFAVORABLE sur le projet de la centrale photovoltaïque au sol situé sur la commune de GRIMAULT.

CHARGE le Président de notifier cet avis à la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 06/12/2024 9440

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com